



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2024

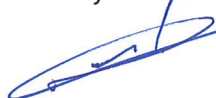
La Municipalité décide :

- De valider les communications sur les décisions municipales de juillet et août 2024.
- Des dates de fermetures de fin d'année de l'administration communale.
- De déplacer les archives historiques afin de garantir une conservation optimale.
- De valider le certificat de travail d'une ancienne collaboratrice.
- De valider une demande d'abattage d'arbre.
- De valider un devis concernant la réfection de la cheminée des Pralets.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- D'informer M. Prix des tarifs en vigueur à la déchetterie.
- De solliciter une subvention à la SADEC concernant la construction de la ressourcerie.
- De valider les communications municipales qui seront présentées au Conseil communal du 10 octobre 2024.
- De ne pas entrer en matière sur la demande d'une ancienne collaboratrice de modifier le certificat de travail délivré.
- De valider un devis concernant des travaux de mise en conformité à la Bassine à la suite d'un contrôle de l'OFCO.
- D'envoyer une sommation d'exécution concernant le démontage de constructions litigieuses.
- De transférer un courrier de l'AISE relatif à l'intégration dans le monde professionnel aux entreprises de la commune.
- De préavis favorablement à une demande de naturalisation suisse.

- De valider des POCAMA pour des manifestations organisées sur le territoire communal.
- De valider le préavis 09/24 relatif à une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 1'090'000 pour les travaux relatifs au remplacement du collecteur EC, chemisage du collecteur EU, remplacement de la conduite d'eau potable et réfection de la chaussée au Chemin de la Trappe.
- De valider le préavis 08/24 relatif à une demande de crédit de CHF 178'000 pour les travaux relatifs à la modernisation de l'éclairage public.
- De valider un préavis concernant la vidange, nettoyage et désinfection d'une citerne aux Pralets.
- D'accepter le transfert de bail de deux places de parc à la Tillette.
- De valider le préavis 10/24 relatif à la révision du plan d'affectation communal PACom.
- De la nouvelle répartition des dicastères à la suite de l'élection de Mme Carine Gex en qualité de municipale et de M. Denis Currat en qualité de syndic.
- De nommer Mme Nathalie Guignard Pidoux en qualité de vice-syndique.
- De confirmer à qui de droit la nomination au conseil d'administration du NStCM de M. Marc Mazzariol en début de législature.
- Décide d'embaucher des jeunes de Bassins pour aider au déménagement des archives et effectuer divers petits travaux d'entretien.
- De ne pas exonérer un habitant de la taxe forfaitaire sur les déchets.
- De valider l'arrêt de la collaboration avec le STI au 31 décembre 2024 avec récupération des dossiers encore ouverts.
- De valider des travaux supplémentaires sur le clocheton.
- D'émettre une lettre d'intention adressée à la commune de Arzier – Le Muids d'aller de l'avant concernant le projet de liaison d'eau entre les communes de Bassins et Arzier – Le Muids.
- De valider la proposition de Romande Energie concernant l'éclairage de Noël.

Au nom de la Municipalité :

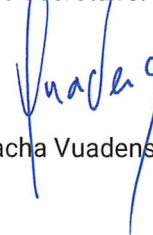
Le Syndic :



Denis Currat



Le Secrétaire.



Sacha Vuadens